

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2014-7

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 21

votants : 21

OBJET :

**FOOTBALL CLUB DU
PAYS AIGLON -
AVANCE SUR
SUBVENTION**

L'an deux mil treize,

le : **Mercredi 26 février 2014**, à vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 février 2014.

PRESENTS : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Melle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Mireille NOGUET, Mme Elisabeth FOULON, M. Dominique CLOUARD, M. Franck MÉTIER, M. Michel PERROTTE, M. Gilbert MORAND, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Christian TAUPIN, M. Jacques FRÉNÉHARD, Mme Marie-Chantal GAGEZ.

Absents ou excusés : M. Philippe SARTHOUT, M. Frédéric PROVOTELLE, M. Yakup ALTUN, Melle Valérie GHARBI, Melle Souad EL MANAA, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Franck ESTEBAN, M. Didier COUSIN.

Monsieur Hervé BELLOC a été nommé Secrétaire de Séance.

La Ville de L'Aigle a été informée de difficultés de trésorerie ponctuelles du Football Club du Pays Aiglon. Elles s'expliquent par un rythme de fonctionnement correspondant à la saison sportive alors que le rythme de versement des subventions est basé sur le rythme de l'année civile. Dans le souci de ne pas fragiliser le club de football, il est proposé au Conseil Municipal de lui accorder une avance sur subvention d'un montant de 5 000,00 €.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-
Préfecture :

le : 12 MAR. 2014

Publié

le : 12 MAR. 2014

Le Maire,

Thierry PINOT



**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

- SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur l'octroi d'une avance sur subvention d'un montant de 5 000,00 € au bénéfice du Football Club Aiglon.

Les crédits seront pris à l'imputation 40 6574 103 du budget général.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,

Thierry PINOT



MAIRIE
DE
L'AIGLE

(BL)

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 22

votants : 22

OBJET :

**DÉNOMINATION
D'UNE RUE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2014-16

L'an deux mil treize,

le : **Mercredi 26 février 2014**, à vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 février 2014.

PRESENTS : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Melle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Mireille NOGUET, M. Philippe SARTHOUT, Mme Elisabeth FOULON, M. Dominique CLOUARD, M. Franck MÉTIER, M. Michel PERROTTE, M. Gilbert MORAND, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Christian TAUPIN, M. Jacques FRÉNEHARD, Mme Marie-Chantal GAGEZ.

Absents ou excusés : M. Frédéric PROVOTELLE, M. Yakup ALTUN, Melle Valérie GHARBI, Melle Souad EL MANAA, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Franck ESTEBAN, M. Didier COUSIN.

Monsieur Hervé BELLOC a été nommé Secrétaire de Séance.

La Commune de L'Aigle est propriétaire de la voie traversante du lotissement dit « Colombe », rue de Chennebrun. Cette parcelle porte le numéro 170 de la section AT pour 18a 59ca.

Afin de permettre aux visiteurs des maisons d'habitation existantes de se retrouver facilement dans ce secteur géographique, de faciliter la distribution postale et dans l'hypothèse où l'intervention des secours serait nécessaire, les propriétaires riverains souhaitent que cette voie soit nommée puis numérotée.

Vu la demande en date du 05 février 2014 de Monsieur Guy CHEVAL, agissant tant en son nom personnel qu'au nom des propriétaires riverains, aux termes de laquelle il est proposé que cette voie soit nommée « rue du Chaillouet Nord »

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

- DÉCIDE de nommer la voie, aujourd'hui cadastrée section AT n°170 de l'ancien lotissement, « rue du Chaillouet Nord » ;

- CHARGE Monsieur le Maire de communiquer cette information

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-
Préfecture :

le : 12 MAR. 2014

Publié

le : 12 MAR. 2014

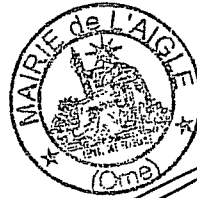
Le Maire,



Thierry PINOT

notamment aux services de la Poste, du Service Départemental d'Incendie et de Secours, de la Gendarmerie et tout autre service en cas de besoin.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Thierry PINOT

Annexe 2014-16

<Convexe>

DEPARTEMENT

MAIRIE

Section: AT

COMMUNE

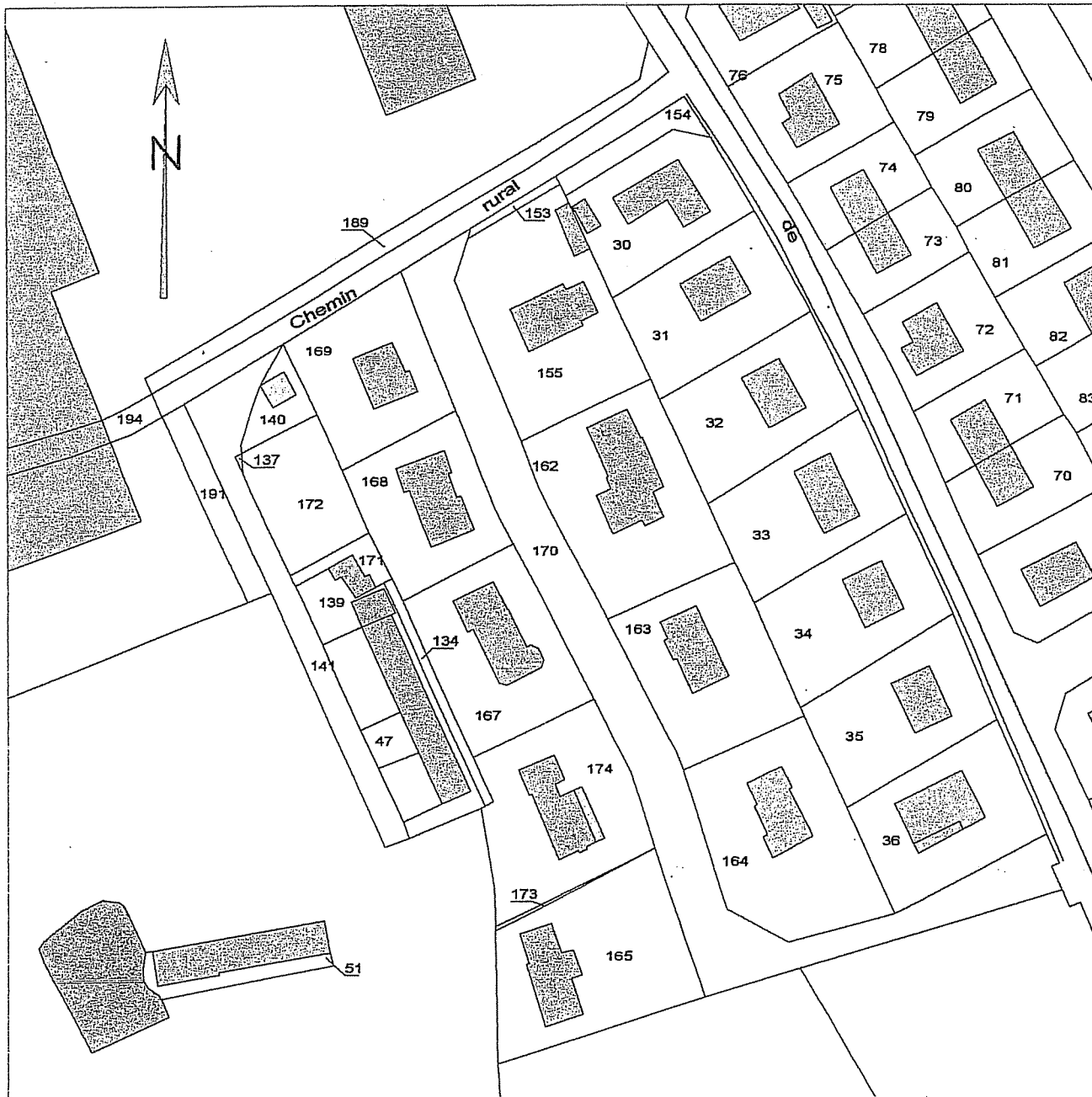
SERVICE DU PLAN

com-214

Echelle: 1/1200

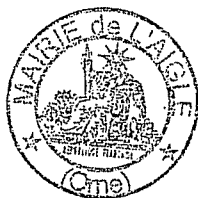
EXTRAIT DU PLAN COMMUNAL

L'AIGLE



Vie, L'AIGLE, le 11 MAR. 2014.

Thierry PINOT
Maire de L'AIGLE



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Thierry Pinot', written over the official seal.

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2014-17

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 22

votants : 22

OBJET :

**BUDGET
PRÉVISIONNEL DE
JAZZ EN OUCHE**

L'an deux mil treize,

le : **Mercredi 26 février 2014**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 février 2014.

PRESENTS : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Melle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Mireille NOGUET, M. Philippe SARTHOUT, Mme Elisabeth FOULON, M. Dominique CLOUARD, M. Franck MÉTIER, M. Michel PERROTTE, M. Gilbert MORAND, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Christian TAUPIN, M. Jacques FRÉNÉHARD, Mme Marie-Chantal GAGEZ.

Absents ou excusés : M. Frédéric PROVOTELLE, M. Yakup ALTUN, Melle Valérie GHARBI, Melle Souad EL MANAA, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Franck ESTEBAN, M. Didier COUSIN.

Monsieur Hervé BELLOC a été nommé Secrétaire de Séance.

Les 19, 20, 21, 22, 23 et 24 novembre 2013, la cinquième édition de JAZZ EN OUCHE a confirmé son succès et sa place de manifestation culturelle festive et populaire au cœur du Pays d'Ouche.

La dimension territoriale de la manifestation et une programmation éclectique ont permis de rassembler **2 583 personnes** au total (dont 2 311 entrées payantes), parmi lesquelles 377 enfants pour les représentations du conte musical à destination des scolaires et des familles, une nouveauté depuis 2012.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-
Préfecture :

le : 12 MAR. 2014

Publié

le : 12 MAR. 2014

Le Maire,



Thierry PINOT

Le taux de remplissage des salles est lui aussi très satisfaisant :

L'Aigle -concert Ana Kap : 100 %
L'Aigle -concert Elisa Jo : 70 %
Moulins-la-Marche - Drôles de z анимаux : 36 %
Moulins-la-Marche - Drôles de z анимаux (scolaires): 100 %
Les Aspres - concert Winston Mc Anuff: 100 %
Rugles - concert Raphaël Gualazzi : 55 %
Rugles - Drôles de z анимаux (scolaires): 100 %
Chandai - concert Angelo Debarre : 100 %
L'Aigle - concert La Leçon de Jazz : 50 %
L'Aigle - concert Johnny Clegg: 100 %
L'Aigle - concert Baptiste Herbin: 67 %

Pour la quatrième année consécutive, le bilan de la fréquentation du public est tout à fait honorable avec un **taux de remplissage de plus de 75 %** qui confirme le succès populaire de ce festival. On constate cependant une baisse sensible de la fréquentation du spectacle Jeune Public due entre autres à sa localisation (à 18 km de L'Aigle). En revanche, on ne pourra que se réjouir de l'augmentation des recettes de la billetterie qui permet de dégager un résultat positif.

FESTIVAL JAZZ EN OUCHE 2013

DÉPENSES	Rappel du prévisionnel	RÉALISÉ	RECETTES	Rappel du prévisionnel	RÉALISÉ
ARTISTIQUE	49 500	49 495,46	BILLETTERIE	25 500	35 762,00
Restauration - Hébergement	10 000	10 083,41			
COMMUNICATION	17 000	17 720,91	FINANCEMENT PUBLIC	74 000	62 294,80
			Ville de L'Aigle	25 000	23 794,80
TECHNIQUE	27 000	30 143,06	Conseil Régional	10 000	6 000,00
Salaire Intermittents			Conseil Général de l'Orne	10 000	4 700,00
	18 000	17 597,14			
Son	4 000	5 510,00	Conseil Général de l'Eure	4 000	2 000,00
Lumière	2 000	693,68	CDC	15 000	13 000,00
Backline/instruments	2 000	3 178,04	Participation des communes	10 000	12 800,00
Location camion	1 000	2 864,20			
essence		300,00			
TAXES	9 000	8 313,06	FONDS PRIVÉS	15 000	19 300,00
Sécurité	2 000	1 600,90			
Omega	1 600	1 227,90			
Sécurité civile	400	373,00			
TOTAL	114 500	117 356,80	TOTAL	114 500	117 356,80
Prestation en nature-matériel scénique ODC		8 100	Prestation en nature-matériel scénique ODC		8 100
TOTAL		125 456,80	TOTAL		125 456,80

La sixième édition de Jazz en Ouche se déroulera du 18 au 22 novembre ou du 25 au 29 novembre. Les communes partenaires seront Rugles, Ecorcei et Saint Sulpice-sur-Risle.

Cette prochaine édition 2014 proposera toujours des concerts, des rencontres musicales inédites et reconduira le stage de big band « l'Eagle Big Band » organisé avec des professeurs venus de tout le département. Le budget prévisionnel a été préparé pour faire les demandes de subventions aux partenaires publics et privés. En 2014, la Ville de L'Aigle s'engage à hauteur de 30 000,00 €.

Festival JAZZ EN OUCHE 2014

DÉPENSES		RECETTES	
ARTISTIQUE	62 000	AUTO-FINANCEMENT	63 500
Cachet Jeune Public	5 000	BILLETTERIE	33 500
Cachet 1	3 500	Concert Jeune Public(500 X 2 €)	1 000
Cachet 2	4 000	Billetterie concert 1	1 500
Cachet 3	9 000	(150 pers. à 15/10€)	
Cachet 1er concert L'Aigle	8 000	Billetterie concert 2	2 000
Cachet 2ème concert L'Aigle	30 000	(200 pers. à 15/10€)	
Master class	2 500	Billetterie concert 3	3 000
		(300 pers. à 15/10€)	
		Billetterie Soirée 1 à L'AIGLE	3 000
Restauration - Hébergement	11 000	(300 pers. à 15/10 €)	
Artistes	8 000	Billetterie Soirée 2 à L'AIGLE	20 000
Cuisine centrale	1 000	(550 pers. à 20/25 €)	
Catering	1 000	Billetterie PASS (150x25/15€)	3 000
Hébergement techniciens	1 000	VILLE DE L'AIGLE	30 000
COMMUNICATION	17 000		
		FINANCEMENT PUBLIC	46 000
TECHNIQUE	31 000	Conseil Régional	10 000
Salaire Intermittents	20 000	Conseil Général de l'Orne	5 000
Son	5 500	Conseil Général de l'Eure	5 000
Lumière	2 000	CDC	16 000
Backline/instruments	2 500	Participation des communes	10 000
Location camion	1 000		
TAXES	9 000	FONDS PRIVES	22 500
SACEM	8 000	Sponsors	22 500
C.N.V.	1 000		
Sécurité	2 000		
TOTAL	132 000	TOTAL	132 000

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

**- SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur le budget prévisionnel de la
sixième édition du Festival Jazz en Ouche.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,



Thierry PINOT

**MAIRIE
DE
L'AIGLE**

(BL)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n° 2014-15

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 22

votants : 22

OBJET :

**COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DES
PAYS DE L'AIGLE ET
DE LA MARCHE -
MODIFICATION DES
STATUTS POUR LA
COMPÉTENCE
SCOLAIRE**

L'an deux mil treize,

le : **Mercredi 26 février 2014**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 février 2014.

PRESENTS : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO, Mme Chantal LÉSAVETIER, M. Hervé BELLOC, Melle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Mireille NOGUET, M. Philippe SARTHOUT, Mme Elisabeth FOULON, M. Dominique CLOUARD, M. Franck MÉTIER, M. Michel PERROTTE, M. Gilbert MORAND, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Christian TAUPIN, M. Jacques FRÉNÉHARD, Mme Marie-Chantal GAGEZ.

Absents ou excusés : M. Frédéric PROVOTELLE, M. Yakup ALTUN, Melle Valérie GHARBI, Melle Souad EL MANAA, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Franck ESTEBAN, M. Didier COUSIN.

Monsieur Hervé BELLOC a été nommé Secrétaire de Séance.

Par délibération en date du 16 janvier 2014, la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle et de la Marche a voté une modification des statuts relative à la compétence scolaire.

Il résulte de cette décision que le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS.) porterait l'ensemble des temps périscolaires moyennant la garantie du transfert des fonds nécessaires de la Communauté de Communes vers le CIAS.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-
Préfecture :

le : 12 MAR. 2014

Publié

le : 12 MAR. 2014

Le Maire,



Thierry PINOT

En effet, le temps de l'enfant est déjà une mission du CIAS qui dispose de personnels de l'animation reconnus pour leur professionnalisme.

En conséquence, le Conseil Municipal est donc invité à délibérer sur la modification des statuts suivante :

Activités périscolaires :

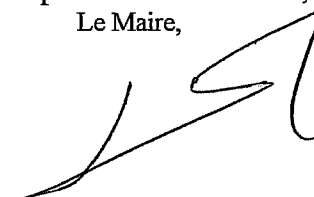
« La Communauté de Communes des Pays de L'Aigle et de la Marche assume les dépenses liées à l'investissement et au fonctionnement des activités qu'elle organise.

Elle participe à l'élaboration du projet éducatif territorial (P.E.D.T.).
Le P.E.D.T. et l'ensemble des services périscolaires avec le budget correspondant seront confiés au CIAS à compter de la prise de compétence scolaire, soit le 1^{er} septembre 2014. »

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 21 voix POUR et une ABSTENTION (Mme PROSARPIO)**

**- SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur la modification des statuts
proposée ci-dessus.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Thierry PINOT

**MAIRIE
DE
L'AIGLE**

(BL)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n° 2014-14

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 22

votants : 22

OBJET :

**COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DES
PAYS DE L'AIGLE ET
DE LA MARCHE :
MODIFICATION DES
STATUTS POUR
L'ÉLABORATION
D'UN PLAN LOCAL
D'URBANISME
INTERCOMMUNAL**

L'an deux mil treize,

le : **Mercredi 26 février 2014**, à vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 février 2014.

PRESENTS : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Melle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Mireille NOGUET, M. Philippe SARTHOUT, Mme Elisabeth FOULON, M. Dominique CLOUARD, M. Franck MÉTIER, M. Michel PERROTTE, M. Gilbert MORAND, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Christian TAUPIN, M. Jacques FRÉNÉHARD, Mme Marie-Chantal GAGEZ.

Absents ou excusés : M. Frédéric PROVOTELLE, M. Yakup ALTUN, Melle Valérie GHARBI, Melle Souad EL MANAA, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Franck ESTEBAN, M. Didier COUSIN.

Monsieur Hervé BELLOC a été nommé Secrétaire de Séance.

Par délibération en date du 16 janvier 2014, la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle et de la Marche a voté la prise de compétence du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) sur l'ensemble de son territoire.

En conséquence, le Conseil Municipal est donc invité à délibérer sur le transfert de compétence PLUI à la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle de la Marche ce qui impose une modification des statuts comme suit :

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-
Préfecture :

le : 12 MAR. 2014

Publié

le : 12 MAR. 2014

Le Maire,

Thierry PINOT

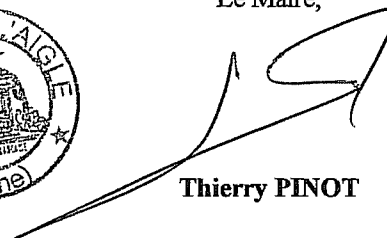


**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

**- SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur la modification des statuts
proposée ci-dessus**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,




Thierry PINOT

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 22

votants : 22

OBJET :

**AUTORISATION
DONNÉE AU MAIRE
POUR
L'ENCAISSEMENT
DES RECETTES
LIÉES À LA VENTE
DES MÉDAILLES DU
SOUVENIR AU
MUSÉE JUIN 1944**

L'an deux mil treize,

le : **Mercredi 26 février 2014**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 février 2014.

PRESENTS : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE
LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ,
M. Claude BELLUCO, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé
BELLOC, Melle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUÉ,
Mme Mireille NOGUET, M. Philippe SARTHOUT, Mme Elisabeth
FOULON, M. Dominique CLOUARD, M. Franck MÉTIER, M. Michel
PERROTTE, M. Gilbert MORAND, Mme Claudette PROSARPIO,
M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Christian
TAUPIN, M. Jacques FRÉNÉHARD, Mme Marie-Chantal GAGEZ.

Absents ou excusés : M. Frédéric PROVOTELLE, M. Yakup ALTUN,
Melle Valérie GHARBI, Melle Souad EL MANAA, Mme Anne
ZEYMES-LEBELLEC, M. Franck ESTEBAN, M. Didier COUSIN.

Monsieur Hervé BELLOC a été nommé Secrétaire de Séance.

Dans le cadre de sa convention de fonctionnement avec l'Association
Normandie Mémoire, la Ville de L'AIGLE fait l'acquisition de médailles
du souvenir qu'elle met en vente au Musée Juin 1944 et hors du cadre
de la régie de recettes de celui-ci. L'association émet à l'encontre de la
ville une facture correspondant à la fourniture du nombre de
médailles vendues.

En 2013, 53 médailles ont été vendues entre le 1^{er} janvier et le 31
Août pour un montant de 106,00 €, encaissement autorisé par
délibération en date du 25 Septembre 2013. Entre le 1^{er} septembre et
le 31 décembre 2013, il reste le produit de la vente de 25 médailles à
encaisser.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-
Préfecture :

le : 12 MAR. 2014

Publié

le : 12 MAR. 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**- AUTORISE Monsieur le Maire à ordonnancer le titre de recettes
concernant la vente de 25 médailles du souvenir.**

Les recettes seront encaissées sur le budget général à l'imputation
322 758 125.

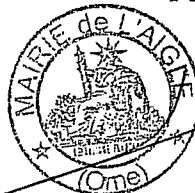
Le Maire,



Thierry PINOT

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,



Thierry PINOT

**MAIRIE
DE
L'AIGLE**

(BL)

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 22

votants : 22

OBJET :

**AUTORISATION
DONNÉE AU MAIRE
POUR LE
REMBOURSEMENT
DES CHARGES
LOCATIVES
CONCERNANT LE
PRESBYTÈRE SAINT-
MARTIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n° 2014-12

L'an deux mil treize,

le : **Mercredi 26 février 2014**, à vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 février 2014.

PRESENTS : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Melle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Mireille NOGUET, M. Philippe SARTHOUT, Mme Elisabeth FOULON, M. Dominique CLOUARD, M. Franck MÉTIER, M. Michel PERROTTE, M. Gilbert MORAND, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Christian TAUPIN, M. Jacques FRÉNÉHARD, Mme Marie-Chantal GAGEZ.

Absents ou excusés : M. Frédéric PROVOTELLE, M. Yakup ALTUN, Melle Valérie GHARBI, Melle Souad EL MANAA, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Franck ESTEBAN, M. Didier COUSIN.

Monsieur Hervé BELLOC a été nommé Secrétaire de Séance.

En 2007, la Paroisse Saint-Martin, occupant en titre du presbytère Saint-Martin situé rue des Emangeards, a sollicité la ville pour le changement de sa chaudière devenue vétuste.

La Ville de L'Aigle a assuré cet investissement initial mais il a été convenu que le coût des fluides resterait à la charge du locataire. Toutefois, afin de pouvoir faire bénéficier à la Paroisse Saint-Martin d'un tarif préférentiel de fourniture de gaz, la ville a souscrit l'abonnement correspondant et se fait chaque année rembourser par la Paroisse Saint-Martin.

Sur l'année 2013, le montant des charges de gaz s'élève à 4 749,89 €

Par ailleurs, au terme du contrat de location, la Paroisse Saint-Martin est redevable d'une partie de la taxe foncière soit 1 491,32 € au titre de l'année 2013.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

- AUTORISE Monsieur le Maire à :

- **ÉMETTRE deux titres de recettes à l'encontre de la Paroisse Saint-Martin, l'un pour les fluides, l'autre pour la taxe foncière ;**

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-
Préfecture :

le : 12 MAR. 2014

Publié

le : 12 MAR. 2014

Le Maire,

Thierry PINOT



➤ **ENCAISSER les produits ci-dessus désignés.**

Les recettes seront encaissées à l'imputation 020 758 131 du budget général de la Ville de L'Aigle

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Thierry PINOT

**MAIRIE
DE
L'AIGLE**

(BL)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n° 2014-11

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 22

votants : 22

OBJET :

**AUTORISATION
DONNÉE AU MAIRE
POUR ENCAISSER LA
TAXE FONCIÈRE DE
L'IMMEUBLE DIT
« AGLAÉE »**

L'an deux mil treize,

le : **Mercredi 26 février 2014**, à vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 février 2014.

PRESENTS : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Melle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Mireille NOGUET, M. Philippe SARTHOUT, Mme Elisabeth FOULON, M. Dominique CLOUARD, M. Franck MÉTIER, M. Michel PERROTTE, M. Gilbert MORAND, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Christian TAUPIN, M. Jacques FRÉNEHARD, Mme Marie-Chantal GAGEZ.

Absents ou excusés : M. Frédéric PROVOTELLE, M. Yakup ALTUN, Melle Valérie GHARBI, Melle Souad EL MANAA, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Franck ESTEBAN, M. Didier COUSIN.

Monsieur Hervé BELLOC a été nommé Secrétaire de Séance.

Dans le cadre du transfert de la compétence « Petite enfance » à la Communauté de Communes du Pays de L'Aigle et de la Marche, le bâtiment de la crèche « Aglaée » situé rue de l'Abreuvoir Saint-Jean a été transféré à la Communauté de Communes. Un procès-verbal de mise à disposition a été établi en son temps. Cet immeuble accueille aujourd'hui la Maison des Adolescents.

La Ville de L'Aigle restant pour le service des impôts la propriétaire de l'équipement, elle en assume donc la charge de la taxe foncière en premier ressort. Il convient donc d'en demander le reversement par la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle et de la Marche. Sur l'année 2013, cette taxe foncière est de 2 193,00 €.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-
Préfecture :

le : 12 MAR. 2014

Publié

le : 12 MAR. 2014

Le Maire,

Thierry PINOT



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à émettre le titre de recettes correspondant à la taxe foncière de l'immeuble ci-dessus défini, et ce, à l'encontre de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle et de la Marche.

Les recettes seront encaissées à l'imputation 020 758 102.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,

Thierry PINOT



MAIRIE
DE
L'AIGLE

(BL)

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2014-10

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 22

votants : 22

OBJET :

**AUTORISATION
DEMANDÉE AU
CONSEIL MUNICIPAL
POUR LA
SIGNATURE DES
PROCÈS-VERBAUX
DE MISE A
DISPOSITION DES
BIENS TRANSFÉRÉS
(CENTRES SOCIAUX
ET CINÉMA)**

L'an deux mil treize,

le : **Mercredi 26 février 2014**, à vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 février 2014.

PRESENTS : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Melle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Mireille NOGUET, M. Philippe SARTHOUT, Mme Elisabeth FOULON, M. Dominique CLOUARD, M. Franck MÉTIER, M. Michel PERROTTE, M. Gilbert MORAND, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Christian TAUPIN, M. Jacques FRÉNEHARD, Mme Marie-Chantal GAGEZ.

Absents ou excusés : M. Frédéric PROVOTELLE, M. Yakup ALTUN, Melle Valérie GHARBI, Melle Souad EL MANAA, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Franck ESTEBAN, M. Didier COUSIN.

Monsieur Hervé BELLOC a été nommé Secrétaire de Séance.

La Loi prévoit que le transfert d'une compétence à un Établissement Public de Coopération Intercommunale ou à un syndicat entraîne, de plein droit, la mise à disposition de la collectivité exerçant la compétence des biens meubles et immeubles utilisés à la date du transfert. La mise à disposition a lieu à titre gratuit et est constatée dans un procès-verbal, établi contradictoirement entre les représentants des deux collectivités.

Certifié exécutoire

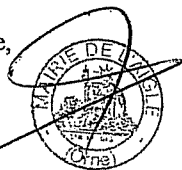
transmis à la Sous-
Préfecture :

le : 12 MAR. 2014

Publié

le : 12 MAR. 2014

Le Maire,



Thierry PINOT

Ce document prévoit également le mécanisme de reversement des charges dues au titre de la mise à disposition.

Il en est ainsi pour le transfert de la compétence des centres sociaux, effective au 1^{er} janvier 2012, et de la compétence cinéma devenue effective au 1^{er} janvier 2014.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 17 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Mme PROSARPIO,
M. GOUSSIN, Mme LENOTRE, M. FRÉNEHARD et Mme GAGEZ)**

- AUTORISE Monsieur le Maire à :

➤ **SIGNER les procès-verbaux de mise à disposition ;**

- **ENCAISSER les sommes dues à la Ville de L'Aigle par la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle et de la Marche au titre de la mise à disposition.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Thierry PINOT

**MAIRIE
DE
L'AIGLE**

(BL)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n° 2014-9

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 22

votants : 22

OBJET :

**AUTORISATION
DEMANDÉE AU
CONSEIL MUNICIPAL
POUR LA
SIGNATURE DES
CONVENTIONS DE
MISE A DISPOSITION
DES PERSONNELS
AFFECTÉS AUX
CENTRES SOCIAUX**

L'an deux mil treize,

le : **Mercredi 26 février 2014**, à vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 février 2014.

PRESENTS : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Melle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Mireille NOGUET, M. Philippe SARTHOUT, Mme Elisabeth FOULON, M. Dominique CLOUARD, M. Franck MÉTIER, M. Michel PERROTTE, M. Gilbert MORAND, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Christian TAUPIN, M. Jacques FRÉNÉHARD, Mme Marie-Chantal GAGEZ.

Absents ou excusés : M. Frédéric PROVOTELLE, M. Yakup ALTUN, Melle Valérie GHARBI, Melle Souad EL MANAA, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Franck ESTEBAN, M. Didier COUSIN.

Monsieur Hervé BELLOC a été nommé Secrétaire de Séance.

Le transfert de compétence d'une commune au profit d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) implique nécessairement un transfert de moyens, non seulement matériels et financiers, mais également humains.

Ainsi au 1^{er} Janvier 2012, trois agents municipaux de la Ville de L'Aigle ont été mis à la disposition de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle et de la Marche afin d'assurer le ménage des centres sociaux UNICITÉS et le CASA. Une convention a alors été proposée à la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle et de la Marche, il avait donc été convenu :

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-
Préfecture :

le : 12 MAR. 2014

Publié

le : 12 MAR. 2014

Le Maire,

Thierry PINOT



- que la Ville de L'Aigle reste l'employeur principal des trois agents concernés ;

- qu'elle élaborerait une convention de mise à disposition régissant les aspects de la gestion des carrières, du pouvoir hiérarchique et des conditions financières ;

- qu'elle se ferait rembourser par la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle et de la Marche le temps des agents dédié à la compétence « Gestion des centres sociaux ».

Afin de régulariser la situation entre la Communauté du Pays de L'Aigle et de la Marche,

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,*

- AUTORISE Monsieur le Maire à :

- **SIGNER les trois conventions de mise à disposition des personnels ;**
- **ÉMETTRE un titre de recettes concernant cette mise à disposition et recouvrant les exercices 2012 et 2013.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,



Thierry PINOT

MAIRIE
DE
L'AIGLE

(BL)

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 22

votants : 22

OBJET :

**AUTORISATION
DEMANDEE AU
CONSEIL MUNICIPAL
POUR LA
SIGNATURE DE
CONVENTIONS DE
MISE A DISPOSITION
D'ANIMATEURS
SPORTIFS DANS LE
CADRE DES
ACTIVITES SPORT
VACANCES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2014-8

L'an deux mil treize,

le : **Mercredi 26 février 2014**, à vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 février 2014.

PRESENTS : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Melle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Mireille NOGUET, M. Philippe SARTHOUT, Mme Elisabeth FOULON, M. Dominique CLOUARD, M. Franck MÉTIER, M. Michel PERROTTE, M. Gilbert MORAND, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Christian TAUPIN, M. Jacques FRÉNEHARD, Mme Marie-Chantal GAGEZ.

Absents ou excusés : M. Frédéric PROVOTELLE, M. Yakup ALTUN, Melle Valérie GHARBI, Melle Souad EL MANAA, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Franck ESTEBAN, M. Didier COUSIN.

Monsieur Hervé BELLOC a été nommé Secrétaire de Séance.

Le recrutement d'emplois d'avenir par les associations sportives aiglonnes témoigne d'une volonté de professionnaliser l'enseignement de la pratique dispensée dans le cadre de leurs activités.

Il a rapidement été constaté que les périodes de vacances scolaires sont bien sûr celles qui génèrent le moins d'activité. Or, à cette même période, la Ville de L'Aigle organise l'opération Sport Vacances et a recours à divers animateurs extérieurs. Il apparaît donc tout à fait envisageable de mutualiser les services des animateurs recrutés par les associations, dans le cadre du dispositif d'emplois d'avenir en faisant appel à eux sur la période Sport Vacances. Cela permet, pour la ville, de bénéficier d'un tarif de rémunération extrêmement intéressant puisque la part correspondant aux subventions de l'Etat ou du Conseil Régional ne serait naturellement pas répercutée.

Ainsi sur un coût horaire de référence de la convention collective nationale du Sport, fixé à 10,74 €, la Ville de L'Aigle indemniserait au taux de 2,69 € de l'heure lorsque l'emploi d'avenir est aidé uniquement par l'Etat, et à 1,35 € de l'heure si une aide du Conseil Régional se cumule avec celle de l'Etat.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-
Préfecture :

le : 12 MAR. 2014

Publié

le : 12 MAR. 2014

Le Maire



Thierry PINOT

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

- SE PRONONCE FAVORABLEMENT :

- **sur le principe d'une mise à disposition des animateurs sportifs recrutés dans un cadre associatif ;**
- **sur le montant forfaitaire dû par la Ville de L'Aigle, à savoir : 2,69 € ou 1,35 € de l'heure selon que l'emploi est aidé par l'Etat ou par l'Etat et le Conseil Régional ;**
- **sur la signature de conventions de mise à disposition avec les associations sportives**

Les crédits seront pris à l'imputation 422 6218 304 du budget général de la Ville de L'Aigle.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Thierry PINOT